

Conseil municipal du 13 avril 2022

Compte-rendu sommaire

Le treize avril deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, DRAPIER Valère, WALTER Marc, GUILLAUME Agnès, RAFFATIN Florian, GARÇON Emilie, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Représentées : NOUGAYREDE Lina (par Guy LECOURT), ADAM Isabelle (par BAUDESSON Hélène)

Absent : TERRIER Christophe

Secrétaire de séance : BAUDESSON Hélène

Le Conseil municipal :

1. Approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15/12/2021
2. A adopté, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier
3. A adopté, à l'unanimité, le maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2021 comme suit

	Dépenses	Recettes	
Section fonctionnement	612 837.49 €	933 258.03 €	Excédent : 320 420.54 €
Section investissement	168 874.86 €	221 343.03 €	Excédent : 52 468.17 €

4. A décidé, à l'unanimité, de fixer les résultats de l'exercice 2021 comme suit

Vu le résultat de la section fonctionnement pour 2021 : (excédent)	320 420.54 €
Vu le résultat de la section d'investissement pour 2021 : (excédent)	52 468.17 €
Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement	45 200 €
Vu les restes à réaliser en recettes d'investissement	51 200 €

- Section investissement – 001 – Excédent d'investissement reporté : 52 468.17 €
- Section fonctionnement – 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 320 420.54 €

5. A adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 comme suit

	Dépenses	Recettes
▪ Section fonctionnement	958 251.54 €	958 251.54 €
▪ Section investissement	1 088 449.00 €	1 088 449.00 €

6. A décidé, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 et comme suit

TAXES	Taux 2022
Foncier bâti	20.36
Foncier non bâti	52.69

7. A décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux œuvres et associations au titre de l'année 2022 comme suit :

Œuvre ou association	Montant de la subvention
Coopérative scolaire	650 €
Coopérative scolaire (opération Street Art)	1 000 €
COMAF	260 €
ADMR SIAD	230 €
CONFIANCE - CAT	39 €
Prévention routière	49 €
Restos du cœur	73 €
Ligue contre le cancer	73 €
Amicale des DGS et secrétaires de mairie – Sud Yvelines	50 €

8. A décidé, à l'unanimité, la mise en place d'une convention de recouvrement des produits locaux avec le Service de Gestion Comptable de Rambouillet
9. A décidé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un nouveau Contrat rural pour :
- ✓ L'extension de la cantine scolaire
 - ✓ La modification du parking de la salle Eugène Delacroix (suite à extension de la cantine scolaire)
 - ✓ La réalisation d'un parking à proximité de l'accueil périscolaire et la bibliothèque
 - ✓ La réfection de la voirie, rue de la Mairie, devant l'accueil périscolaire et la bibliothèque

L'ensemble de ces opérations s'élèvent à 394 000 € HT

10. A décidé, à l'unanimité, de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2022, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes. Le projet concerne l'installation de 2 totems panneaux crayons « école » et 2 panneaux école avec LEDS clignotantes à proximité de l'école communale et pour un montant HT de 4 657 €
11. A décidé, à l'unanimité, de solliciter un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'installation de 4 caméras supplémentaires aux 4 entrées de la commune. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 7 406 € HT.
12. A décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2022

Adhésions annuelles

- Enfants de moins de 16 ans 5 €
- Adultes (plus de 16 ans) 10 €
- Famille (1 adulte et plus de 2 enfants) 20 €
- Pénalités de retard (selon règlement intérieur – après 3 rappels) 15 €
- Documents perdus ou détériorés Facturés aux prix de l'achat du neuf

13. A décidé, à l'unanimité, de reconduire l'organisation d'une vente des ouvrages éliminés des collections de la bibliothèque et fixé les prix de vente comme suit :

0.50 € pour les livres de poche ou les revues
1.00 € pour les livres grand format

2.00 € pour les beaux-livres
5.00 € pour les très beaux livres

- 14.** A décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Maire Ruraux des Yvelines
- 15.** Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations
- ✓ Signature d'un contrat relatif à l'utilisation du tiers de télétransmission avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant de 157 € TTC
 - ✓ Signature d'un avenant au contrat HV CLOUD relatif à l'utilisation de PARASCOL MOBILE avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant annuel de 288 € TTC
 - ✓ Signature d'un contrat relatif à l'utilisation de la plateforme Mon Espace Famille avec la société JVS MAIRISTEM pour un montant annuel de 417.60 € TTC
- 16.** Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
- 17.** Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 22 h 30